



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-137992>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-137992**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-77557

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CA Provence Verte

Correspondant : Service de la commande publique

Adresse : 174 Route Départementale 554, 83170 Brignoles

Coordonnées :

Téléphone : 0498052483

Télécopieur : 0498052483

Courriel : achats@caprovenceverte.fr

Adresse internet : <https://www.caprovenceverte.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://caprovenceverte.e-marchespublics.com>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : M.2024-04 Restauration d'un tableau de Michel Serre du Musée des Comtes de Provence, "La vierge à la ceinture remettant sa ceinture à Saint Augustin et Sainte Monique", datant du XVIIème siècle.

Section 4 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 5 - Attribution(s) du marché

Détail de l'attribution

Nom du titulaire / organisme : Groupement Sophie TOTI LUTET (mandataire) / Florence GOREL-ARTENREEL (co-traitante) / Rémi RABU (co-traitant) / Atelier SCHAEFER (co-traitant)

Adresse : 27-31 Avenue du Port au Fouarre, 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Montant (H.T.) : 45155 euros

Section 6 - Autres informations

Date d'attribution du marché : 24/10/2024

Nombre total d'offres reçues : 5

Autres informations : Le marché est attribué au groupement : Sophie TOTI LUTET (mandataire) - 27-31 Avenue du Port au Fouarre - 94100-SAINT MAUR DES FOSSES - SIRET : 350 438 453 00028 Florence GOREL-ARTENREEL (co-traitante) - 5 Rue de la coopérative - 67 000 STRASBOURG - SIRET : 478 407 968 00054 Rémi RABU (co-traitant) - 28 Rue de Sedaine - 75011-PARIS - SIRET : 313 640 637 00025 Atelier SCHAEFER (co-traitant) - Château de Géraudot - 10220-GERAUDOT - SIRET : 389 922 618 00050. Le montant attribué est de 44 905 euros HT (DPGF) + 250 euros HT (DQE), soit un total de 45 155 euros HT. Les prestations seront exécutées sur les années 2024 et 2025. Introduction des recours éventuels : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative). - Référé suspension (art. L.521.1 du Cja) : pendant toute la procédure et jusqu'à la conclusion du contrat quand la décision litigieuse fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir et sous condition d'urgence. - Recours issu de la jurisprudence " Département du Tarn et Garonne " qui peut être exercé par tous les tiers justifiant d'un intérêt lésé par l'attribution d'un contrat administratif à condition d'apporter la preuve que les illégalités constatées sont particulièrement graves et qu'elles ont un rapport direct et certain avec le préjudice qu'ils invoquent (CE assemblée 4 avril 2014 : Département du Tarn et Garonne).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/12/2024